

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**

Réf. : N°013/2023

**Objet :** Programme d'action\_Projet de territoire 2024

Membres : 18  
 Présents : 12  
 Pouvoirs : 1  
 Votants : 13  
 Pour : 13

L'an deux mille vingt-trois et le 17 novembre à 10h30,  
 Les membres du Comité Syndical du Regroupement Intercommunal de Valorisation d'Aménagement et de Gestion de l'Étang de Salses-Leucate, dûment convoqués le 31 octobre, se sont réunis au lieu du siège du syndicat sous la présidence de Michel PY.

Titulaires présents : Pierre ABELANET, Marie-Claude ALBA, Régis BEDOS, Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Marie BRETON, Estelle DEDEBANT, Madeleine GARCIA-VIDAL, Patrick GONCALVES, Alain GOT, Michel PY

Suppléants présents : Marcel PIROTH, Patrice ROLLI, Thierry SAUZE, Marlène GUBERT-OETGEN

Pouvoirs : Marcel PIROTH pour Laurence REKAS

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOYER-CORCUFF

Monsieur le Président expose le programme d'action 2024 issu notamment du SAGE de l'étang de Salses-Leucate et ayant comme objectif la préservation et la restauration des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités. Il détaille ensuite le plan de financement prévisionnel lié à cette opération.

Programme d'action Salses-Leucate 2024			
Dépenses		Recette	
Salaires et charges	100 500 €	Agence de l'Eau	64 675 €
Primes d'assurance	4 000 €	Région Occitanie	21 000 €
Déplacements et missions	3 300 €	Autofinancement	23 525 €
Frais postaux et télécom.	1 400 €		
<b>TOTAL</b>	<b>109 200 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>109 200 €</b>

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,  
 Décide :

- D'adopter le programme d'action 2024 pour la préservation et la restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'étang de Salses-Leucate et de leurs fonctionnalités. Ce programme sur la période 01/01/2024 – 31/12/2024,
- D'adopter le plan de financement prévisionnel pour cette animation,
- De programmer les opérations prévues dans ce programme sous condition d'obtention des financements,
- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides financières (Agence de l'Eau, Région Occitanie, ...) et à signer toutes pièces y afférent.

Reçu en Préfecture  
 Rendu exécutoire  
 Le :

Mis en ligné le  
 Le :

  
 Le Président  
 Michel PY

